

SOGOREX SARL

27 Avenue des Béthunes ZI les Béthunes – 95310 SAINT OUEEN L'AUMONE
s.a.r.l. au capital de 90 000 €
RCS PONTOISE B 306 460 742

**PROCES VERBAL de l'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE du 29 MARS 2010**

L'an deux mille dix, le vingt neuf mars, les associés se sont réunis en assemblée, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant

- Augmentations du capital social,
- Mise à jour des statuts,

Sont présents

- Claude BASSET, cogérant, propriétaire de 300 parts,
- Michel BASSET, co-gérant, propriétaire de 300 parts,
- Stéphane MORCELET, co-gérant, propriétaire de 300 parts,

L'assemblée est présidée par l'un des gérants, Claude BASSET

Le Président constate que l'ensemble des associés représentant l'intégralité du capital social est présent et déclare l'assemblée régulièrement constituée, pouvant valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

PREMIERE RESOLUTION

Les associés décident d'augmenter le capital d'une somme de 30 000 € prélevée sur le compte des autres réserves.

Le nouveau capital est fixé à la somme de 120 000 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

En contrepartie de cette incorporation de réserve, chaque associé reçoit 100 parts gratuites, le capital étant désormais réparti en 1 200 parts de 100 euros de nominal chacune, chaque associé étant désormais propriétaire de 400 parts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Les associés, compte tenu des deux résolutions précédentes, décident de modifier les statuts de la société. Les associés approuvent donc les nouveaux statuts tels qu'annexés au présent procès verbal.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Les associés donnent tout pouvoir à chacun des gérants pour accomplir les formalités requises auprès du Greffe du Tribunal de Commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée,

5483



à SIE DE PONTOISE-QUEST
10 Bordereau n°2010/428 Case n°31
ent 375 € Pénalités
trois cent soixante-quinze euros
trois cent soixante-quinze euros
principal

DUPLICATA

Ext 1616

Christine GILL
Contrôleur Principal des Impôts